

Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt  
Préfecture de Saône-et-Loire



# Le Rapport sur le Prix et la Qualité des Services (RPQS)

Un rapport **obligatoire**  
pour l'eau et l'assainissement

# Plan de la présentation

- 1) Contexte
- 2) Décret et arrêté du 2 mai 2007
- 3) Échéances réglementaires
- 4) Principes généraux
- 5) Mise en œuvre
- 6) Contenu
  - a) Eau
  - b) Assainissement Collectif
  - c) Assainissement non collectif
- Conclusions
- Sites utiles
- Contacts

- Contexte réglementaire
- Modifications liées au décret et à l'arrêté du 2 mai 2007
- Échéances réglementaires
- Les principes généraux
- La mise en œuvre
- Contenu
- Les indicateurs



# 1) Contexte

## X1) Contexte

2) Décret et arrêté du  
2 mai 2007

3) Échéances  
réglementaires

4) Principes généraux

5) Mise en œuvre

6) Contenu  
a) Eau  
b) Assainissement  
Collectif  
c) Assainissement  
non collectif

Conclusions

Sites utiles

Contacts

- En 2003, demande d'intégration des indicateurs de performance (IP) par la Cour des Comptes pour :
  - améliorer l'accès des usagers à l'information
  - mettre au regard du prix la qualité du service
  - s'inscrire dans une stratégie de développement durable
- La mise en application des IP permettra de :
  - consolider des données au plan national sur la gestion des services
  - créer le Système d'Information sur les Services Publics d'Eau et d'Assainissement ou SISPEA



# 1) Contexte réglementaire

## X1) Contexte

2) Décret et arrêté du  
2 mai 2007

3) Échéances  
réglementaires

4) Principes généraux

5) Mise en œuvre

6) Contenu

a) Eau

b) Assainissement  
Collectif

c) Assainissement  
non collectif

Conclusions

Sites utiles

Contacts

● Décret 95-635 du 6 mai 1995  
⇒ institution du RPQS (article L. 224-5 du *CGCT*).

● Décret 2007-675 du 2 mai 2007  
⇒ modification totale de l'annexe du décret de  
1995 sur le contenu du RPQS,  
⇒ énumération des caractéristiques et  
indicateurs nécessaires à l'établissement du  
RPQS pour tout exercice ouvert à compter du  
1er janvier 2008.

● Arrêté du 2 mai 2007  
⇒ définition des indicateurs.



# 1) Contexte réglementaire

## X1) Contexte

2) Décret et arrêté du 2 mai 2007

3) Échéances réglementaires

4) Principes généraux

5) Mise en œuvre

- 6) Contenu
- a) Eau
  - b) Assainissement Collectif
  - c) Assainissement non collectif

Conclusions

Sites utiles

Contacts



● Décret 95-635 du 6 mai 1995  
⇒ institution du RPQS (décret 95-635 du CCT).

● Décret 2007-75  
⇒ modification

⇒ en

**Attention, le RPQS  
n'est pas encore  
disponible partout !!!**

● Arrêté  
⇒ défini les auteurs

## 2) Changements suite au décret et à l'arrêté du 2 mai 2007 :

1) Contexte

X2) Décret et arrêté du  
2 mai 2007

3) Échéances  
réglementaires

4) Principes généraux

5) Mise en œuvre

6) Contenu  
a) Eau  
b) Assainissement  
Collectif  
c) Assainissement  
non collectif

Conclusions

Sites utiles

Contacts

- Plus d'information
- Des indicateurs de performance en nombre variable selon la taille de la collectivité
- Des définitions précises qui modifient les pratiques antérieures (attention aux comparaisons avec les années précédentes)



# 3) Échéances réglementaires

1) Contexte

2) Décret et arrêté du  
2 mai 2007

X3) Échéances  
réglementaires

4) Principes généraux

5) Mise en œuvre

6) Contenu

a) Eau

b) Assainissement  
Collectif

c) Assainissement  
non collectif

Conclusions

Sites utiles

Contacts

- Obligation pour les rapports concernant l'exercice 2008 (en juin 2009).
- Depuis le 1er janvier 2008, nécessité de mettre en place des mécanismes d'enregistrement (pour les volumes produits par exemple).
- Applications possible des définitions réglementaires pour l'exercice 2007.



## 4) Principes généraux

1) Contexte

2) Décret et arrêté du  
2 mai 2007

3) Échéances  
réglementaires

X4) Principes généraux

5) Mise en œuvre

6) Contenu

a) Eau

b) Assainissement  
Collectif

c) Assainissement  
non collectif

Conclusions

Sites utiles

Contacts

- Un rapport pour l'ensemble du territoire pour lequel la collectivité assure le service
- Possibilité de présenter un rapport unique pour l'eau et l'assainissement (avec note liminaire indiquant le prix total de l'eau et de ses différentes composantes grâce aux indicateurs)
- Période de référence : année civile (au 31/12 de l'exercice) ou 12 mois entre deux relevés
- Un rapport réalisé dans les 6 mois suivant la clôture de l'exercice, présenté en assemblée générale et déposé en préfecture avant le 30 juin





## 5) L'aide à la rédaction

1) Contexte

2) Décret et arrêté du  
2 mai 2007

3) Échéances  
réglementaires

4) Principes généraux

X5) Mise en œuvre

6) Contenu

a) Eau

b) Assainissement  
Collectif

c) Assainissement  
non collectif

Conclusions

Sites utiles

Contacts

- Des fiches publiées sur [www.eaudanslaville.fr](http://www.eaudanslaville.fr) détaillent le mode de calcul et donnent quelques règles pour l'interprétation des indicateurs.
- La DDASS fournit les données relatives à la qualité des eaux distribuées et les taux de conformité (micro-biologiques et physico-chimiques).
- Le service de police de l'eau fournit les données relatives à la conformité de la collecte, des équipements des STEP et de la performance des ouvrages d'épuration.
- La DDAF mettra sur son site Internet des modèles de RPQS.



# 6) Le contenu du RPQS (décret du 2 mai 2007) (1/3)

1) Contexte

2) Décret et arrêté du  
2 mai 2007

3) Échéances  
réglementaires

4) Principes généraux

5) Mise en œuvre

X6) Contenu

a) Eau

b) Assainissement  
Collectif

c) Assainissement  
non collectif

Conclusions

Sites utiles

Contacts

- Service d'eau potable et d'assainissement collectif :
  - Caractéristiques techniques du service
  - Tarification de l'eau (ou de l'assainissement) et recettes du service
  - Indicateurs de performance
  - Financement des investissements
  - Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau
- Service d'assainissement non collectif :
  - Caractéristiques techniques du service
  - Tarification de l'eau et recettes du service
  - Indicateurs de performance
  - Financement des investissements



# 6) Un contenu plus riche pour les collectivités avec CCSPL (2/3)

1) Contexte

2) Décret et arrêté du  
2 mai 2007

3) Échéances  
réglementaires

4) Principes généraux

5) Mise en œuvre

X6) Contenu

a) Eau

b) Assainissement  
Collectif

c) Assainissement  
non collectif

Conclusions

Sites utiles

Contacts

- Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL) obligatoire pour (art L.1413-1 du CGCT) :
  - régions,
  - départements,
  - communes dont la populations est > 10 000 habitants,
  - EPCI dont la population est > 50 000 habitants,
  - syndicats mixtes dont au moins 1 commune a une population de plus de 10 000 hab.
- CCSPL facultative pour les EPCI dont la population est comprise entre 20 000 et 50 000 habitants :
  - ⇒ ils sont alors soumis aux obligations liées à son existence.



# 6) Construction du code des indicateurs (3/3)

- 1) Contexte
- 2) Décret et arrêté du 2 mai 2007
- 3) Échéances réglementaires
- 4) Principes généraux
- 5) Mise en œuvre

- X6) Contenu
  - a) Eau
  - b) Assainissement Collectif
  - c) Assainissement non collectif

Conclusions

Sites utiles

Contacts

## Code de 6 caractères (ex: P103.2)

| 1)<br>Type<br>d'indicateur       | 2)<br>Type de service   | 3 et 4)<br>Type de<br>collectivité  | 5)<br>Séparateur | 6)<br>Dimension développement<br>durable  |
|----------------------------------|---|---|------------------|---|
| D descriptif<br>P<br>performance | 1 eau potable<br>2 assainissement collectif (ASS)<br>3 Assainissement non collectif (ANC) | 01 à 50 pour toutes les collectivités<br>51 à 99 pour celles qui disposent d'une CCSP | « . »            | 0 sans objet<br>1 pilier social (qualité du service à l'utilisateur)<br>2 pilier économique (gestion financière et patrimoniale)<br>3 pilier environnemental (performance environnementale) |



# 6a) Eau : caractérisation technique du service

1) Contexte

2) Décret et arrêté du  
2 mai 2007

3) Échéances  
réglementaires

4) Principes généraux

5) Mise en œuvre

6) Contenu

- X a) Eau
- b) Assainissement  
Collectif
- c) Assainissement  
non collectif

Conclusions

Sites utiles

Contacts

- Mode de gestion
- Date d'échéance du ou des contrats
- Estimation du nombre d'habitants desservis (D101.0)
- Nature des ressources utilisées
- Volumes prélevés (compteurs obligatoires à la source)
- Volumes vendus (facturation du volume consommé quel que soit l'utilisateur - commune, cimetière ... - hormis incendie)
- Nombre d'abonnements...



# 6a) Eau : tarification de l'eau et recettes du service

## 1) Contexte

2) Décret et arrêté du  
2 mai 2007

3) Échéances  
réglementaires

4) Principes généraux

5) Mise en œuvre

6) Contenu

- X a) Eau
- b) Assainissement  
Collectif
- c) Assainissement  
non collectif

Conclusions

Sites utiles

Contacts

- Présentation générale des modalités de facturation de l'eau et de frais d'accès au service, références des délibérations de l'autorisation organisatrice du service fixant les tarifs
- Présentation d'une facture d'eau calculée au 1er janvier de l'année de présentation du rapport et au 1er janvier de l'année précédente pour une consommation de référence avec distinction le cas échéant :
  - de la part collectivité et de la part délégataire
  - de la part fixe et de la part variable
- Montant des recettes liées à la facturation...



# 6a) Eau : indicateurs de performance

- 1) Contexte
- 2) Décret et arrêté du 2 mai 2007
- 3) Échéances réglementaires
- 4) Principes généraux
- 5) Mise en œuvre
- 6) Contenu
  - X a) Eau
  - b) Assainissement Collectif
  - c) Assainissement non collectif
- Conclusions
- Sites utiles
- Contacts

- Données relatives à la qualité des eaux (P101.1 et P102.1)
- Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable (P103.2)
- Rendement du réseau de distribution (P104.3)
- Indice linéaire des volumes non comptés (P105.3)
- Indice d'avancement de protection de la ressource (P108.3) ...
- Si CCSPL : ...



# 6a) Eau : financement des investissements

- 1) Contexte
- 2) Décret et arrêté du 2 mai 2007
- 3) Échéances réglementaires
- 4) Principes généraux
- 5) Mise en œuvre
- 6) Contenu
  - X a) Eau
  - b) Assainissement Collectif
  - c) Assainissement non collectif
- Conclusions
- Sites utiles
- Contacts

- Montant financier des travaux engagés pendant le dernier exercice budgétaire
- Nombre et pourcentage des branchements en plomb supprimés ou modifiés
- Encours de la dette et montant de l'annuité de remboursement en identifiant remboursement intérêts et remboursement capital
- Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérante...





# 6a) Eau : actions de solidarité et de coopération décentralisée

- 1) Contexte
- 2) Décret et arrêté du 2 mai 2007
- 3) Échéances réglementaires
- 4) Principes généraux
- 5) Mise en œuvre
- 6) Contenu
  - X a) Eau
  - b) Assainissement Collectif
  - c) Assainissement non collectif
- Conclusions
- Sites utiles
- Contacts

- Montant des abandons de créance (P109.0) nombre de demandes reçues
- Descriptifs et montants financiers des opérations de coopération décentralisée...



# 6b) ASS : caractérisation technique du service

## 1) Contexte

2) Décret et arrêté du  
2 mai 2007

3) Échéances  
réglementaires

4) Principes généraux

5) Mise en œuvre

6) Contenu

a) Eau

X b) Assainissement  
Collectif

c) Assainissement  
non collectif

Conclusions

Sites utiles

Contacts

- Mode de gestion
- Date d'échéance du ou des contrats
- Estimation du nombre d'habitants desservis (D201.0)
- Nombre d'autorisations de déversement d'effluents d'établissements industriels au réseau de collecte (D202.0)
- Linéaire de réseau de collecte selon leur typologie (unitaire/séparatif)
- Identification des ouvrages d'épuration avec leurs capacités et prescriptions de rejet
- Quantités de boues produites (D203.0)...



# 6b) ASS : tarification de l'eau et recettes du service

## 1) Contexte

2) Décret et arrêté du  
2 mai 2007

3) Échéances  
réglementaires

4) Principes généraux

5) Mise en œuvre

6) Contenu

a) Eau

X b) Assainissement  
Collectif

c) Assainissement  
non collectif

Conclusions

Sites utiles

Contacts

- Présentation générale des modalités de facturation de l'eau et de frais éventuels d'accès, références des délibérations de l'autorisation organisatrice du service fixant les tarifs
- Présentation d'une facture d'assainissement calculée au 1er janvier de l'année de présentation du rapport et au 1er janvier de l'année précédente pour une consommation de référence avec distinction le cas échéant:
  - de la part collectivité et de la part délégataire
  - de la part fixe et de la part variable
- Montant des recettes liées à la facturation...



# 6b) ASS : indicateurs de performance

- 1) Contexte
- 2) Décret et arrêté du 2 mai 2007
- 3) Échéances réglementaires
- 4) Principes généraux
- 5) Mise en œuvre
- 6) Contenu
  - a) Eau
  - X b) Assainissement Collectif
  - c) Assainissement non collectif
- Conclusions
- Sites utiles
- Contacts

- Taux de desserte par les réseaux de collecte des eaux usées (P201.1)
- Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées (P202.2)
- Conformité de la collecte des effluents (P203.3), des équipements d'épuration (P204.3) et des ouvrages d'épurations (P205.3) aux prescriptions définies par le décret n°94-469 du 3 juin 1994
- Taux de boues évacuées selon des filières conformes à la réglementation (P206.3)...
- Si CCSPL : ....



# 6b) ASS : financement des investissements

- 1) Contexte
- 2) Décret et arrêté du 2 mai 2007
- 3) Échéances réglementaires
- 4) Principes généraux
- 5) Mise en œuvre
- 6) Contenu
  - a) Eau
  - X b) Assainissement Collectif
  - c) Assainissement non collectif
- Conclusions
- Sites utiles
- Contacts

- Montant financier des travaux engagés pendant le dernier exercice budgétaire
- Encours de la dette et montant de l'annuité de remboursement en identifiant remboursement intérêts et remboursement capital
- Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérante...



# 6b) ASS : actions de solidarité et de coopération décentralisée

- 1) Contexte
- 2) Décret et arrêté du 2 mai 2007
- 3) Échéances réglementaires
- 4) Principes généraux
- 5) Mise en œuvre
- 6) Contenu
  - a) Eau
  - X b) Assainissement Collectif
  - c) Assainissement non collectif
- Conclusions
- Sites utiles
- Contacts

- Montant des abandons de créance (P207.0), nombre de demandes reçues
- Descriptifs et montants financiers des opérations de coopération décentralisée...



# 6c) ANC : caractérisation technique et tarification

1) Contexte

2) Décret et arrêté du  
2 mai 2007

3) Échéances  
réglementaires

4) Principes généraux

5) Mise en œuvre

6) Contenu

a) Eau

b) Assainissement  
Collectif

X c) Assainissement  
non collectif

Conclusions

Sites utiles

Contacts

- Caractérisation technique du service :
  - Évaluation du nombre d'habitants desservis
  - Indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif
- Tarification de l'Assainissement et recettes du service
  - Tarif du contrôle de l'ANC et présentation des tarifs des autres prestations aux abonnés, références des délibérations
  - Recettes d'exploitation du service



# 6c) ANC : Indicateurs de performance et financements

- 1) Contexte
- 2) Décret et arrêté du 2 mai 2007
- 3) Échéances réglementaires
- 4) Principes généraux
- 5) Mise en œuvre
- 6) Contenu
  - a) Eau
  - b) Assainissement Collectif
  - X c) Assainissement non collectif
- Conclusions
- Sites utiles
- Contacts

- Indicateurs de performance :
  - Taux de conformité des dispositifs d'ANC
- Financement des investissements :
  - Montants financiers des travaux réalisés pendant le dernier exercice budgétaire
  - Présentation des projets à l'étude, montants prévisionnels des travaux





# Conclusion sur le RPQS

- 1) Contexte
- 2) Décret et arrêté du 2 mai 2007
- 3) Échéances réglementaires
- 4) Principes généraux
- 5) Mise en œuvre
- 6) Contenu
  - a) Eau
  - b) Assainissement Collectif
  - c) Assainissement non collectif

X Conclusions

Sites utiles

Contacts

La rédaction du RPQS nécessite donc maintenant des informations :

- de la collectivité
- de l'exploitant
- du comptable de la collectivité
- de la DDASS
- du service de la police de l'eau



# Sites utiles

- 1) Contexte
- 2) Décret et arrêté du 2 mai 2007
- 3) Échéances réglementaires
- 4) Principes généraux
- 5) Mise en œuvre
- 6) Contenu
  - a) Eau
  - b) Assainissement Collectif
  - c) Assainissement non collectif
- Conclusions
- X** Sites utiles
- Contacts

## ● [www.eaudanslaville.fr/](http://www.eaudanslaville.fr/)

- Aide à la rédaction des rapports
- Fiches descriptives des indicateurs de performances

## ● [www.ddaf71.agriculture.gouv.fr/](http://www.ddaf71.agriculture.gouv.fr/)

- Informations réglementaires
- Modèles de RPQS à télécharger
- Exemple de prorata temporis



# Vos contacts à la DDAF

- 1) Contexte
- 2) Décret et arrêté du 2 mai 2007
- 3) Échéances réglementaires
- 4) Principes généraux
- 5) Mise en œuvre
- 6) Contenu
  - a) Eau
  - b) Assainissement Collectif
  - c) Assainissement non collectif
- Conclusions
- Sites utiles

X Contacts

**Laure REVEL** (Chef de cellule GSP/DSP)

03 85 21 86 29

**Claire JOUVE** (Responsable SISPEA)

03 85 21 86 38



[sispea.ddaf71@agriculture.gouv.fr](mailto:sispea.ddaf71@agriculture.gouv.fr)

